



BERNAY
L E C C A S

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 avril 2022

Délibération n° 3-6-2022

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 12

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY, Guillaume BOULAYE.

Pouvoirs : Sylvie GUERRAND à Frédérique PARIS, Nora MAGNAN à Marie-Lyne VAGNER.

Excusées : Camille DAEL, Claudine HEUDE.

Absents : Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Gérard DUBUCHE.

Date de la convocation : 04 avril 2022

Objet :

**AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET
SON BUDGET ANNEXE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

Exposé des motifs :

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation qui doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, ensuite le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le solde étant affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserves.

Il est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2021, conformément aux annexes :

- Annexe 1 : budget principal du CCAS
 - Annexe 2 : budget annexe Résidence Autonomie
-

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M22,

Vu les comptes de gestions 2021,

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

D'affecter les résultats 2021 conformément aux annexes.

Pour copie certifiée conforme
La Présidente du C.C.A.S

Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

Annexe 1

BUDGET PRINCIPAL CCAS

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	57 095,26
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	28 367,66
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (excédent)	28 367,66

AFFECTATION DEFINITIVE	
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé, nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	57 095,26
R001 : Affectation de l'excédent d'investissement	28 367,66

Annexe 2

BUDGET ANNEXE – RESIDENCE AUTONOMIE

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement cumulé	7 943,24
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement cumulé	4 561,12
Solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement (excédent)	4 561,12

AFFECTATION DEFINITIVE	
Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé, nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
R002 : Affectation du déficit de fonctionnement	7 943,24
R001 : Affectation de l'excédent d'investissement	4 561,12